

## COLLECTIF DE LA PRÉVENTION

### OBJECTIF :

Aider et informer les entreprises artisanales en matière de sécurité et gestion des risques professionnels au sein de leur établissement.

### PUBLIC CONCERNE :

Toutes entreprises artisanales ayant un salarié, un apprenti, des intérimaires etc...

### PRESTATIONS :

Vous bénéficierez :

#### La formation (1,5 jours)

Pour vous aider à rédiger étape par étape votre **document unique** et votre plan d'actions. Pour vous informer sur vos obligations réglementaires en la matière.

#### Un accompagnement en intra (1/2 journée)

Pour valider avec un consultant spécialisé votre plan d'actions et pour avoir des conseils spécifiques à votre structure.

### Participation financière : nous consulter

Les formations sont entièrement prises en charge par le FAF. Le conseil est pris en charge en partie par la DRTEFP, il reste à la charge de l'entreprise soit un coût résiduel de 100 euros pour l'entreprise (une mesure spécifique est organisée pour les entreprises de moins de 18 mois)

### Contact

Service économique

Nadège MESSELEKA : 04 90 80 65 36- Sandra GUALTIERI 04 90 80 65 60

Fax : 04 90 80 65 66 - [se@cm-avignon.fr](mailto:se@cm-avignon.fr)